

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du lundi 14 Avril 2014

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 14 avril 2014 à dix neuf heures trente, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire

## **Etaient présents :**

- Bernard HOGUET, maire.
- Jean-Paul Le Calvez, Marie-Lise Degremont, Serge Lecrosnier, Elvira Hache, Adjoint au Maire.
- Sophie Rioult, Jean Alain Planeix, Conseillers Municipaux délégués.
- Marie-Lise Callay-Baucher, Franck Carton, François Daudruy, Jean-Luc Dron, Marie-Pierre Guenot, Marie-Claire Lebas-Pignol, Alain Leber, Bernard Malandain, Bernadette Malandain, Marie-Pierre Prieur, Josiane Valois, Conseillers Municipaux.

**Etait absent excusé :** Claude Laperdrix, pouvoir donné à Marie-Lise Degremont.

Assistait Angélique Verroust, secrétaire de Mairie

Après l'appel nominal, Jean-Alain Planeix est élu secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 19 h 30

Jean-Luc Dron, demande afin de préparer la réunion, de joindre les documents remis en début de séance, à la convocation. Monsieur le Maire répond que ceux-ci seront désormais annexés à la convocation dans la mesure de leur disponibilité.

Le Conseil Municipal adopte les comptes-rendus des conseils municipaux des 12 mars et 04 avril 2014

Ordre du jour :

## **Question n°1 Indemnités des élus locaux :**

Monsieur Le Maire, rappelle les textes et lois fixant les taux des indemnités perçues par les élus locaux.

Le montant pour chaque élu indemnisé est fixé comme suit :

Maire :	31%	de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Adjoint	16,5%	"
Conseillers délégués	6%	"

Les indemnités des conseillers délégués n'auront aucune incidence sur le budget communal étant compensées par une minoration équivalente de l'indemnité du maire.

Adopté à l'unanimité

## **Question n°2 Délégation du conseil municipal au maire :**

Monsieur Le Maire, rappelle les articles L 2122-22 et L2122-23, lesquels pour faciliter le fonctionnement de l'administration communale, permettent d'accorder au maire des délégations du conseil municipal.

Le Maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice des délégations accordées.

Adopté après délibération par : Voix pour 17  
Abstention 2 M.L. Callay-Baucher / J.L. Dron

Jean-Luc Dron, fait remarquer que la délégation donnée au maire par le conseil municipal portant sur un transfert en bloc de compétences d'inégales importances, présente, à son avis, un risque de concentration de pouvoirs entre les mains du maire.

### **Question n°3a : constitution d'une commission d'appel d'offres**

J.L. Dron, fait remarquer que l'expression pluraliste doit s'exercer au sein des différentes commissions, rappelle un jugement du tribunal administratif de Nice considérant que la représentativité doit résulter du résultat du scrutin et demande que sa liste soit représentée dans chacune des commissions.

Il rappelle également que la démocratie participative permet à la population de s'impliquer dans la vie communale et demande l'ouverture des commissions à des habitants non élus.

M. Le Maire rappelle les articles et textes fixant les conditions pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission est composée du Maire ou son représentant et 3 membres du conseil municipal. Considérant le résultat des élections, considérant le quotient électoral qui est de 19/3 soit 6.33, la répartition des sièges qui en résulte accorde :

Liste B. Hoguet 2 sièges Liste B. Malandain 1 siège

Sont élus après délibération par : Voix pour 17  
Abstention 2 M.L. Callay-Baucher, J.L. Dron

Président de la commission B. Hoguet  
Membres titulaires S. Lecrosnier, B. Malandain, J.A. Planeix  
Membres suppléants M.P. Guenot, C. Laperdrix, A. Leber

### **Question n°3b : Election des membres du centre communal d'action sociale.**

M. Le Maire rappelle les articles et textes fixant les conditions pour la désignation des membres de la commission du centre communal d'action sociale et propose de fixer le nombre d'élus à 5 membres.

Considérant le quotient électoral qui est de 19/5 soit 3.8, la répartition des sièges qui en résulte accorde :

Liste B. Hoguet 4 sièges Liste B. Malandain 1 siège

M. Dron demande d'augmenter le nombre de membres, pour obtenir 1 siège. Monsieur le Maire refuse d'accéder à la demande de M. Dron.

Sont élus après délibération par : Voix pour 17  
Contre 2 M.L. Callay-Baucher, J.L. Dron

Président de la commission B. Hoguet

Membres du conseil d'administration :M.L.Degremont, E.Hache, Bernard.Malandain, Bernadette Malandain, S. Rioult

M.Dron demande que le conseil municipal puisse avoir un compte rendu des commissions qui se sont tenues.

**Question n°3c : Désignation des membres de la commission travaux/urbanisme.**

M.Le Maire rappelle les articles et textes fixant les conditions pour la désignation des membres de la commission travaux/urbanisme et propose de fixer à 9 le nombre de ses membres.  
Considérant le quotient électoral qui est de 19/9soit 2.11, la répartition des sièges qui en résulte accorde :

Liste B. Hoguet 7sièges Liste B. Malandain 1 siège Liste J.L. Dron 1 siège

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

Président de la commission B.Hoguet  
Membres F. Daudruy, J.L. Dron, J.P. Le Calvez, S. Lecrosnier  
Bernard. Malandain, Bernadette Malandain, J.A. Planeix,  
M.P. Prieur, J. Valois

**Question n°3d : Désignation des membres de la commission communication**

Suivant les règles de la question 3c, M. Le Maire propose de fixer à 7 le nombre de ses membres.  
Considérant le quotient électoral qui est de 19/7soit 2.71, la répartition des sièges qui en résulte accorde :

Liste B. Hoguet 5 sièges Liste B. Malandain 1 siège Liste J.L. Dron 1 siège

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

F.Carton, J.L. Dron, E. Hache, Bernadette Malandain, M.C.Lebas-Pignol, M.P. Prieur, S. Rioult

**Question n°3e : Désignation des membres de la commission jeunesse et sports**

Suivant les règles de la question 3c, M. Le Maire propose de fixer à 7 le nombre de ses membres.  
Considérant le quotient électoral qui est de 19/7soit 2.71, la répartition des sièges qui en résulte accorde :

Liste B. Hoguet 5 sièges Liste B.Malandain 1 siège Liste J.L. Dron 1 siège

Après délibération, sont élus à l'unanimité :

M.L.Callais-Baucher, M.L.Degremont, M.P. Guenot, C.Laperdrix, M.C.Lebas-Pignol, A.Leber, S. Rioult

La compétence culture sera associée à cette commission.



Après délibération, sont élus à l'unanimité :

Déléguée élue : E.Hache

déléguée agents : A.Verroust

**Question n°4f : désignation d'un correspondant défense**

Il est demandé d'élire un élu en charge des questions défense.

Après délibération, est reconduit dans ses fonctions et élu à l'unanimité : J.P. Le Calvez

Clôture séance 21h35

**Divers :**

M. Le Maire informe ses collègues d'une enquête publique pour l'installation d'un mât de mesure au large de Fécamp par la société des éoliennes.

M.L. Callay-Baucher demande à être informée des grandes orientations et du programme de l'équipe municipale.

J.L. Dron rapporte quelques problèmes techniques identifiés dans la commune :

- Tenue de l'affichage des CR Hameau du Chesnay.

Réponse du Maire: Sujet à étudier. Les vitrages sont à proscrire.

- Panneau d'intersection Impasse de Basbeuf: Les Services vont le replacer.

- Eclairage spécifique du passage protégé de la Rouge: Nous allons vérifier son fonctionnement.

- Panne de l'éclairage public pendant plus de 2 mois rue des Pommiers: Réparé. B.Malandain, précédent Maire, précise que cette longue période est uniquement due aux délais d'intervention d'ERDF.